



Avant propos

Depuis les origines du cinéma, chaque avancée technologique a fait progresser l'écriture et la grammaire cinématographique en créant à la fois de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes.

L'expérience immersive et les dispositifs de captation à 360° n'échappent pas à la règle. Que raconter, avec quel angle de vue, et pourquoi le raconter en immersion plutôt qu'en cinéma traditionnel ?

Qu'apportent l'immersion et l'interactivité à la narration, à la sensation, à l'expérience de spectateur ?

Nous sommes convaincus que, passée la sensation bluffante d'immersion, la question du contenu se pose déjà avec acuité.

Autant de questions auxquelles les auteurs apporteront leur inventivité, leur talent, leur ouverture sur le monde, leur sens du cinéma et leur capacité à créer du spectacle, du sens et de l'enchantement.

1^{er} Concours de scénario de VR à Paris Courts Devant

Dans le cadre de sa compétition "Nouveau écrans", Paris Courts Devant organise une compétition de scénarios d'œuvres audiovisuelles en réalité virtuelle interactive.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Scénarios de films interactifs en réalité virtuelle

Sont éligibles dans notre catégorie « scénario de films interactifs en réalité virtuelle » des scénarios d'œuvres audiovisuelles de 30 minutes maximum interactives (durée linéaire maximum possible) détaillant à la fois l'arborescence narrative et le détail de chacune des scènes possibles.

L'interactivité doit intégrer la technologie [Virtelio](#).

Virtelio is an award winning software for Mac & PC that enables anyone to create and experience interactive 360° movies of the future. No coding required.

Récompense

- Prix du meilleur scénario d'œuvre audiovisuelle en réalité virtuelle immersive interactive. Dotation de 150 000 € du Film Fund Luxembourg.

La société de production porteuse du projet lauréat s'engage à conclure un accord de co-production avec une société de production luxembourgeoise choisie en commun accord avec Virtelio. Cette société sera seule habilitée à recevoir la dotation du Film Fund Luxembourg.

Conditions de participation

1. Seules les sociétés de production, en tant que personnes morales, peuvent concourir.
2. Les sociétés candidates peuvent déposer deux projets maximum, à condition d'acquitter les droits d'inscription des deux projets.
3. Les sociétés de productions doivent être en règle concernant les droits d'auteurs des œuvres soumises au concours.
4. Les sociétés candidates doivent remplir le formulaire de participation et soumettre un Dossier de candidature complet à l'Organisateur du Concours via la plateforme Film Freeway, le 15 septembre 2017 au plus tard.
5. Le concours est international. Les dossiers déposés doivent être rédigés en anglais ou en français.
6. En cas de sélection, les participants ayant déposé un dossier en langue française devront obligatoirement fournir un dossier traduit en langue anglaise quinze jours après l'annonce de la sélection.
7. En cas de sélection, chaque candidat doit pouvoir être présent ou représenté à Paris à plusieurs reprises, la semaine du 14 au 21 novembre 2017, au différents rendez-vous suivant le calendrier indiqué, à ses frais.
8. Le projet soumis au concours devra répondre aux critères suivant :
 - Durée : 30 minutes maximum
 - Format : unitaire
 - Genre : fiction, docu-fiction, documentaire de création
 - Image : prise de vue réelle à 360°, CGI ou animation en réalité virtuelle.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature (au format A4, en un seul fichier .pdf) doit comprendre les éléments ci-dessous :

A minima

1. Le concept (pitch, synopsis)
2. Un scénario intégral, ou continuité dialoguée de toutes les scènes, y compris les scènes alternatives (Composé en Arial, Verdana ou Courier, corps 12, interligne 1,5).
3. Une note d'intention artistique (le concept narratif, le ton, les choix visuels, mood-board, les personnages, le casting, la postproduction, etc.).
4. Un curriculum vitae de l'auteur.
5. Une présentation de la société de production porteuse du projet.

Le cas échéant

6. Une note indiquant les options techniques envisagées.
7. Un curriculum vitae du réalisateur pressenti s'il n'est pas l'auteur.
8. Une filmographie avec des liens vers les précédentes œuvres de l'auteur et/ou du réalisateur.
9. Une note de production et un plan de financement du film.
10. Tous éléments permettant de comprendre les contours du projet.

Droits

- Tous les participants garantissent que les œuvres soumises à l’Organisateur du Concours et au jury pour ce concours ne violent directement et indirectement aucun droit de tiers.
- Tout participant garantit à l’Organisateur du Concours qu’il dispose sans restriction ni réserve des droits permettant l’exploitation de la création qu’il présente dans le cadre du présent dispositif.
- Toute inscription incomplète, erronée ou toute inscription par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle.
- Tout dossier ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus (durée, descriptif du projet) ne sera pas pris en compte.
- Ni le projet ni le participant ne doivent présenter de lien professionnel avec un membre du jury, avec l’Association Courts Devant ou avec l’un ou l’autre des partenaires de l’opération.

Dates du concours

- 18 mai Annonce officielle du concours au Festival de Cannes.
- 4 juillet Publication du règlement intérieur. Ouverture des inscriptions.
- 15 septembre Clôture des inscriptions
- 30 septembre Annonce des dix projets présélectionnés.
- 14 novembre Ouverture officielle du Festival Paris Courts Devant
- 19 novembre Journée de la VR et des nouveaux écrans (sous réserves).
- 21 novembre Annonce des lauréats lors de la cérémonie de clôture

Le comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de professionnels du cinéma familiers des nouvelles écritures et/ou de la réalité virtuelle (scénariste, réalisateur, producteur, comédien, technicien, etc).

Sa composition ne sera pas rendue publique. Il intègrera toutefois un membre de chacun des partenaires du concours.

Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement. Ses décisions ne seront ni motivées, ni susceptibles de recours.

Sélection officielle

Le comité de sélection choisira 10 projets parmi tous ceux soumis au concours.

Il prendra en compte notamment :

1. L’intérêt, l’inventivité et l’originalité du projet.
2. Son adaptation aux spécificités, et son aptitude à respecter les contraintes et exploiter les potentialités de la réalité virtuelle immersive
3. Sa dimension « cinématographique »
4. Sa faisabilité
5. Il considérait également l’apport de l’interactivité (consciente ou inconsciente) dans la narration et dans l’expérience du spectateur.

Ces 10 projets constitueront la sélection officielle du concours, qui sera ensuite soumise au JURY.

Le jury

Le Jury, composé par le Festival Paris Courts Devant, est en cours de constitution.

Il se composera notamment de :

- Jan Kounen, président
- Clément Cogitore

- Amira Casar (sous réserves)
- Dounia Sichov
- Elisha Karmitz
- Myriam Anchard
- Etc.

Le jury a toute souveraineté. Ses décisions ne seront ni motivées, ni susceptibles de recours.

Le palmarès

L'annonce officielle du palmarès sera faite par le jury et l'Organisateur du Concours le 21 novembre 2017, lors de la cérémonie de clôture du Festival Courts Devant au mk2 Bibliothèque. Le lauréat sera informé personnellement des résultats par l'Organisateur du Concours par téléphone ou par courrier électronique 3 jours avant la cérémonie.

Règles

- Les candidatures sont acceptées via la plateforme FilmFreeway seulement
- Les inscriptions sont soumises à une participation financière
 - 90 \$ early bird
 - 120 \$ regular
 - 150 \$ late submission
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.
- Pour être inscrite à la compétition, l'œuvre n'a pas besoin d'être inédite et peut avoir déjà circulé (festivals, concours d'écriture, etc).
- Le responsable du projet doit avoir renseigné intégralement la fiche d'inscription en ligne. Attention ! Les renseignements fournis lors de l'inscription sont ceux qui, dans l'éventualité d'une sélection en compétition, figureront dans les différents documents et programmes du festival. Le festival ne pourra être tenu responsable d'une erreur consécutive à un renseignement erroné dans la fiche d'inscription.
- Le festival Paris Courts Devant s'engage expressément à conserver la confidentialité des liens et mots de passe qui lui sont communiqués, et à les utiliser uniquement dans le cadre du processus de sélection
- En cas de sélection, le responsable de l'œuvre sera contacté par téléphone et/ou par mail par notre équipe, courant septembre
- En cas de non-sélection, le responsable de l'œuvre en sera avisé par mail courant septembre
- Une fois sélectionné, aucun projet ne peut être retiré du programme.
- Le responsable de l'œuvre certifie être titulaire des droits de diffusion des images, musiques, sons, concepts, textes, etc. prévus dans l'œuvre proposée.
- Les ayants-droits cèdent à Paris Courts Devant le droit de diffusion des œuvres futures pour toutes les projections publiques du Festival Paris Courts Devant.
- Les ayants-droits des œuvres figurant au palmarès du festival autorisent Paris Courts Devant à diffuser gracieusement leurs films dans le cadre de trois projections gratuites de reprise du palmarès destinées à le promouvoir
- Le Festival se réserve le droit d'utiliser de courts extraits et/ou des images de l'œuvre dans les outils de communication imprimés ou tout autre support de diffusion, uniquement dans le cadre de la promotion du festival.

- Toutes les décisions prises par Paris Courts Devant dans le cadre du présent concours sont définitives et non motivées.

Vidéotheque

- Le candidat accepte que l'œuvre soit diffusée sur nos postes de visionnage durant la durée du festival et/ou sur notre vidéotheque privée en ligne 6 mois après le festival, à des fins uniquement professionnelles. L'accès à la vidéotheque est strictement privé et réservé aux professionnels accrédités au festival.
- En cas de sélection, l'ayant droit autorise Paris Courts Devant à télécharger les ressources de l'œuvre (via le lien de visionnage) pour l'intégrer dans la vidéotheque du Festival.

Acceptation du règlement`

Inscrire un projet ou une œuvre au Festival International de Courts Métrages Paris Courts Devant suppose l'entière acceptation du règlement ci-dessus.

Autres compétitions

En plus de la compétition de scénarios VR, Paris Courts Devant Nouveaux Ecrans propose trois compétitions d'œuvres achevées :

- Séries digitales
- Pilotes de séries digitales
- Films de réalité virtuelle

PARIS COURTS DEVANT

13^{ème} édition

du 14 au 21 novembre 2017

au mk2 Bibliothèque et à la BnF

Le Festival International de Courts Métrages de Paris et d'Ile-de-France, met en lumière depuis 12 ans la jeune création cinématographique et audiovisuelle régionale, nationale et internationale.

Se réinventant sans cesse, ses différentes compétitions célèbrent la force et la diversité de tous les formats courts en restant toujours à la pointe de l'actualité.

Huit jours de festival, autant d'opportunités pour les cinéastes émergents, de créer ou d'élargir leur réseau.

Exigence, éclectisme, rencontres, fêtes...

TOUS LES COURTS SONT PERMIS !